

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers :

En exercice	: 11	L'an deux mille vingt quatre
Présents	: 09	Le 22 octobre à 19 heures
Pouvoir	: 01	Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents	: 02	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Christopher LATAPY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2024

**Étaient présents** : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Julie BOUTOULLE, Mme Sophie BAEZ, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Francis DARTEYRE, M. Guillaume JOLLES, Mme LUSSAC Fanny, Mme Frédérique MONIER

**Étaient absents excusés** : M. Laurent BELLES qui donne pouvoir à Mme LUSSAC Fanny, Mme Marie-Françoise VIDEAU

**Secrétaire de séance** : Mme LUSSAC Fanny

**OBJET : 2024- 030 DELIBERATION CONCERNANT L'ORGANISATION DU NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE DE SAINT LOUBERT**

Romain OPILLARD, 1<sup>er</sup> adjoint et la commission jeunesse proposent au Conseil Municipal de fixer le montant des cadeaux aux enfants de 0 à 10 ans de la commune et ceux de l'agent communal à 12,00 € maximum.

Le Conseil Municipal,

**Vote :**

Pour :	10/10
Contre :	00/10
Abstention :	00/10

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 22 octobre 2024.

Le Maire,  
M. Christopher LATAPY



La Secrétaire de Séance  
Mme LUSSAC Fanny

